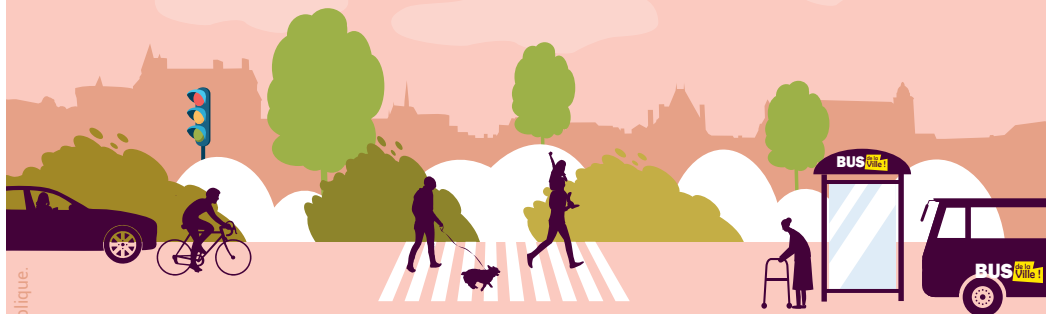




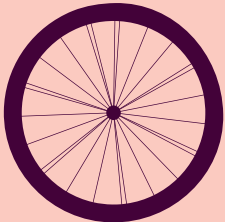
# MOBILITÉ À AMBOISE


## Renforçons le VIVRE ENSEMBLE



marche 

 BUS

vélo 

voiture 

LES SOLUTIONS POUR SE DÉPLACER SEREINEMENT À AMBOISE

**La municipalité d'Amboise aménage durablement  
ses espaces de circulation partagée  
piétons / cyclistes / automobilistes**

## Après 8 mois de concertation entre élus, agents et citoyens du groupe de travail mobilités, la première tranche des travaux d'aménagement du schéma directeur cyclable a eu lieu du 5 au 13 juin 2024.

- Du marquage au sol et quelques aménagements légers de plusieurs tronçons (reliant le quartier de la gare à la cité scolaire) ont été réalisés essentiellement en nocturne pour limiter les perturbations de circulation des usagers.
- L'objectif était, dans un premier temps, de **sécuriser les déplacements des cyclistes**, de mieux **matérialiser les zones de circulation partagée** et d'**accompagner les usagers dans l'évolution de leurs pratiques**. Les intersections qui sont souvent des zones dangereuses pour les cyclistes ont aussi été sécurisées.
- Mieux accueillir le vélo en ville c'est aussi accepter de partager les espaces lorsque les pistes cyclables ne peuvent pas être créées.
- Les travaux lourds (configuration de trottoirs notamment) auront lieu à l'automne.

## QUELS AMÉNAGEMENTS



### > Signalisation au sol renforcée

- Bandeaux **Zone 30 en entrée et sortie de pont** ainsi qu'au niveau de l'**Entrepont**
- **Bande blanche continue et voie partagée vélos** – véhicules motorisés avec **marquages vélos au sol**
- **Marquages vélos au sol** dans les rues à sens unique : Voltaire, Chaptal, Rabelais, Joyeuse, Orange et Jean-Jacques Rousseau

### > Trottoirs réservés aux piétons

- Un / Une **cycliste** ne peut emprunter les trottoirs que **guidon à la main**
- **Trottinettes électriques interdites** sur les trottoirs

## POURQUOI CES AMÉNAGEMENTS



- > Un trafic motorisé sur le pont supérieur à 5 000 véhicules/jour
- > 27 accidents de vélos sur le pont ayant nécessité l'intervention des pompiers en 2022-2023
- > Une croissance continue du nombre de cyclistes
- > Réduire le ressenti des piétons et des cyclistes en termes d'insécurité de déplacement

La traversée des Ponts Leclerc se fait en :  
- **UNE** minute à 30 km/h  
- **DEUX** minutes à 15 km/h  
(vitesse moyenne d'un vélo)

**ÊTES-VOUS À UNE MINUTE PRÈS ?**

Donnez votre avis [www.jeparticipe.ville-amboise.fr](http://www.jeparticipe.ville-amboise.fr)